

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le huit juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 18

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- CHATAL J.P- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- PEDRON A.- Mme PHILIPPE J. - THURIAUD M.

ABSENTS : ARDOUIN M.- Mme FRANCO M.- JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S.- Mme PANHELLEUX F. - Mme PERRAUD C.- PROVOST L. - PROU A.-

POUVOIR : M. PROU A. à M. THOMAS J.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet : Budget annexe du lotissement du Champ Roncey
N°26800- Décision modificative n°1-2013**

A la suite d'une omission de retranscription du déficit d'investissement du budget du lotissement du Champ Roncey, il convient modifier le budget comme suit :

Dépenses de d'investissement

Chapitre- Article	Libellé	Crédit ouvert	Modification	Crédit total
001/001	Déficit reporté	0	310 388,59	310 388,59

Recettes d'investissement

Chapitre- Article	Libellé	Crédit ouvert	Modification	Crédit total
16/1641	Emprunt	294 578,29	310 388,59	604 966,88

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette décision modificative.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget du lotissement du Champ Roncey.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130708-2013D59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

Publication : 09/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

